



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Circulaire N°47/13
Nos Réf : JLD/LG
Objet : Journée professionnelle

Destinataires :
Tous les organismes Hlm

Le Président

Paris, le 4 décembre 2013

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur,

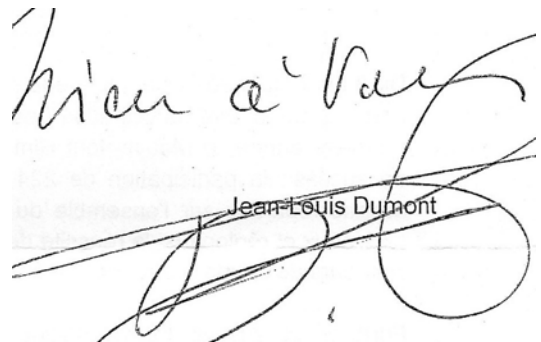
L'Union sociale pour l'habitat organise le 12 décembre prochain à Paris une journée professionnelle consacrée d'une part à la coopération entre organismes d'Hlm et d'autre part à l'offre foncière.

La question du régime juridique applicable à la coopération entre organismes d'Hlm a en effet été arbitrée à Bruxelles dans le cadre de la révision de la directive marchés publics. Sous certaines conditions, la coopération entre organismes d'Hlm a été clairement exclue du champ d'application de la directive marchés publics au titre de la coopération public-public et par conséquent de toute procédure d'appel d'offre et de mise en concurrence. En présence notamment de la Commission européenne, la matinée de cette journée professionnelle sera consacrée à l'analyse du sens et de la portée juridique de cette avancée majeure du droit de l'Union européenne pour la coopération entre organismes d'Hlm dans l'exercice de leurs missions de service public.

La mobilisation du foncier de l'Etat et la production d'une offre foncière sont des enjeux majeurs pour la mise en œuvre du Pacte. L'après-midi de la journée professionnelle sera consacrée quant à elle à un état des lieux de la question foncière à l'initiative du groupe de travail « Aménagement, partenariats, montages complexes » de l'Union sociale pour l'habitat.

Vous trouverez ci-joint la plaquette de présentation de la journée ainsi que le bulletin d'inscription et une note de synthèse sur l'accord politique relatif à la coopération

Nous vous prions d'agréer, Madame Monsieur le Président, Madame Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.


Jean-Louis Dumont